

**Vacances en
Liberté !**

ÉTÉ 2018



Séjours adaptés pour Adultes



Le temps des vacances, c'est le temps retrouvé, celui de la découverte d'un environnement différent, celui de la détente et du repos, c'est aussi le temps où l'on peut choisir de ne rien faire... mais ce choix est essentiel.

Ouvert à tous sans distinction sociale, culturelle ou religieuse, les séjours adaptés organisés que nous proposons doivent répondre aux désirs et aux capacités de chacun pour que l'on puisse y vivre ses envies et réaliser ses projets.

Qui sommes nous?



Nous sommes un mouvement d'éducation populaire créé en 1915, reconnu d'utilité publique et complémentaire de l'école publique qui agit pour concrétiser le droit à l'éducation, à la culture, à la santé, aux vacances, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

Laïcité et Solidarité, valeurs fondatrices des PEP, conditions de la justice sociale et fondement de la démocratie, trouvent une application concrète dans chacun de nos projets.

L'association des PEP mène son action au sein de deux secteurs d'intervention qui sont le domaine Social et Médico-social et le domaine Éducation et Loisirs. Forte de sa double expérience, notre association souhaite aujourd'hui inscrire les vacances adaptées à destination des adultes dans son champ d'action.

Les séjours adaptés

Public accueilli :

Adultes : à partir de 18 ans

Agrément:

Il nous est accordé, par la Direction Régionale de la Cohésion Sociale, un agrément pour l'organisation de séjour « Vacances Adaptées Organisées » N°13-13

Organisation et suivi :

Chaque groupe est accompagné par une équipe coordonnée par une personne chargée de la direction du séjour. La taille des équipes est constituée en fonction du niveau d'autonomie des vacanciers. Nos séjours sont à destination de 16 vacanciers au maximum. L'équipe comporte un veilleur de nuit.

Accessibilité : (voir tableaux à la fin du catalogue)

Encadrement :

Très bonne autonomie et bonne autonomie: 1 personne pour 7 à 8 vacanciers

Bonne et moyenne autonomie: 1 personne pour 4 à 5 vacanciers

Peu ou pas d'autonomie: 1 personne pour 1 à 2 vacanciers

Afin de s'assurer que chaque vacancier se retrouve dans le groupe qui lui correspond, votre avis sur son autonomie est indispensable. Néanmoins nous prendrons la décision finale du placement dans un séjour et dans un groupe.

Le séjour :

- Les transports sont effectués soit en train soit en minibus pour se rendre sur le lieu de vacances. Les déplacements sur place s'effectuent en minibus ou en transports en communs selon le type de séjour. Les coûts de transports sont inclus dans le tarif du séjour.

- L'emploi du temps du séjour n'est pas prédéfini. En effet, il se construit au fur et à mesure, en fonction des envies et des attentes des vacanciers.

- Un suivi du séjour est organisé entre le siège de l'association et les équipes sur place. Un responsable de l'association peut être joint à tout moment.

- La pension complète (hébergement et repas) est comprise dans le coût du séjour.



Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Loire (PEP 42)

Domaine Éducation et Loisirs

Rue Agricole Perdiguier - ZA Malacussy - 42100 SAINT ÉTIENNE

Tél : 04.77.32.29.18 - Fax : 04.77.37.84.75

Site : www.partiretdecouvrir.fr - Email : lespep42@lespep42.org



Nos engagements

Aspirer à des séjours permettant à chaque vacancier de vivre de vraies vacances.

- ✓ L'association s'engage à **associer l'utilisateur et la famille** dès le départ en développant des modalités d'information.
- ✓ L'association s'engage à **communiquer** systématiquement un numéro sur le séjour et aménager un créneau pour que les familles puissent appeler. De plus, nous nous engageons à tenir à jour un blog et à envoyer un SMS à l'arrivée des vacanciers et avant le départ.
- ✓ L'association s'engage à faire un **projet d'accueil personnalisé** en prenant contact avec la famille et la structure pour adapter le séjour.
- ✓ L'association s'engage à **accompagner les familles dans les demandes de financement** en les orientant vers une personne ressource.
- ✓ L'association s'engage à **valoriser l'autonomie des vacanciers** en leur proposant une participation active dans la vie en collectivité.
- ✓ L'association s'engage à **sensibiliser les animateurs** aux séjours adaptés en organisant une journée de formation/information.
- ✓ L'association s'engage à ce que **les séjours ne dépassent pas** douze vacanciers pour les adolescents et seize pour les adultes.
- ✓ L'association s'engage à envoyer aux familles, à la fin des séjours, un **questionnaire de satisfaction**.



Nous
Consulter !

Les aides au départ :

Des aides peuvent être accordées pour les départs en vacances pour toute personne sous forme de chèques vacances avec l'ANCV/UNALG.

Pour obtenir celle-ci, il vous faut remplir le dossier de demande d'aide avant le séjour prévu au plus tard 3 mois avant le départ. L'UNALG demande obligatoirement un cofinancement afin que la part du vacancier soit réduite au maximum. Nous montrons avec vous le dossier de demande et nous oc-

cupons de le déposer.

Pour d'autres aides, vous pouvez faire appel à un assistant social (de votre structure, de la CAF, de la CCAS, etc) afin qu'elle vous oriente vers différents organismes qui peuvent apporter des aides (conseil départemental, MDPH, CCAS, MSA, mission locale (de 18 à 25 ans), etc.)

N'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous aider et vous accompagner dans vos démarches de demande d'aide.

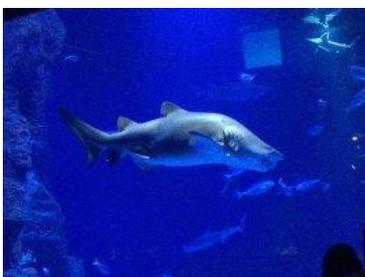
Séjour sous le soleil Méditerranéen

O Du 28 juillet au 11 août 2018 : 16 participants - **Bonne et très bonne autonomie**
1 directeur, 1 animateur pour 7 à 8 vacanciers, 1 veilleur de nuit

O Du 11 au 25 août 2018 : 16 participants - **Bonne et moyenne autonomie**
1 directeur, 1 animateur pour 4 à 5 vacanciers, 1 veilleur de nuit

Le Grau du Roi est un port, ancien village de pêcheur devenu station balnéaire. Cette petite ville est située en Camargue, au bord de la Méditerranée. Sa situation géographique est idéale pour permettre aux vacanciers de vivre au rythme du soleil : balade sur le port, baignades et visites seront des rendez-vous quotidiens. Une journée sera prévue pour visiter la ville médiévale d'Aigues Mortes et arpenter ses remparts.

Les vacanciers seront logés dans la résidence les Aigues Marines qui est composée de plusieurs petits studios avec des chambres de 4 à 6 lits. Cet hébergement est situé dans le centre ville et à deux pas de la plage. Les estivants seront invités à confectionner leurs repas sur place, avec l'aide de l'équipe d'animation : ils pourront ainsi profiter des produits locaux lors des marchés, et découvrir la gastronomie traditionnelle.



Activités :

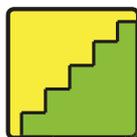
- Baignade et plages
- Visite de la ville d'Aigues Mortes
- Balade en bateau

Les participants gèreront avec l'équipe pédagogique, le budget pour compléter cette programmation. Les vacanciers auront la possibilité de compléter leur programme avec des activités au choix telles que:

- Sports nautiques / spa
- Visite de l'aquarium
- Soirée Karaoké, Bowling, cinéma plein air, soirée dansante

Informations pratiques

Les transports se feront en minibus ou en transports en communs sur place, le voyage aller et/ou retour pourra se faire en train. Les départs se feront de Saint-Etienne, Lyon, Valence ou rdv sur place. Le tarif comprend l'hébergement en pension complète, l'encadrement, les activités et le transport. **N'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous aider et vous accompagner dans vos démarches de demande d'aide.**



Coût de séjour **bonne et très bonne autonomie**: 1270 €

Coût de séjour **moyenne et bonne autonomie** : 1395 €

Pension complète et transports inclus
Départ de Saint-Etienne, Lyon, Valence
Ou rdv sur place

Séjour entre Terre et Mer

Du 13 au 24 août 2018

16 participants - Bonne et très bonne autonomie

1 directeur, 1 animateur pour 7 à 8 vacanciers, 1 veilleur de nuit

Idéal, pour des vacances décontractées, le centre Grand Larg' se situe en bordure de l'océan sur la presqu'île de Quiberon. Bâti à 20 mètres de l'océan, sa situation privilégiée permettra aux vacanciers de vivre les pieds dans l'eau, et de profiter du charme qu'offre cette région, de ses diverses activités, sa gastronomie etc.

Le centre contient une vaste salle à manger surplombant la mer, où l'on peut déguster une cuisine traditionnelle (préparée sur place par un cuisinier!) avec vue sur l'île de Groix, des salles d'activités avec, également, vue sur la mer et des chambres équipées de 2 ou 3 lits, avec wc et salles de bains dans chacune.

La première et la dernière nuit se dérouleront dans un hôtel dans l'Indre et Loire afin que le trajet soit moins conséquent pour nos vacanciers. Nous en profiterons pour visiter les alentours !



Activités :

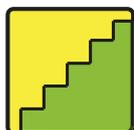
- Baignade et plages
- Visite de la Presqu'île de Quiberon
- Balade en bateau

Les participants gèreront avec l'équipe pédagogique, le budget pour compléter cette programmation. Les vacanciers auront la possibilité de compléter leur programme avec des activités au choix telles que:

- Balades des curiosités locales
- Sports nautiques: paddle, cata, kayak, planche à voile
- Karaoké, bowling, soirée crêpes ...

Informations pratiques

Les transports se feront en minibus sur place, le voyage aller et/ou retour pourra se faire en train. Les départs se feront de Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Montluçon ou rdv sur place. Le tarif comprend l'hébergement en pension complète, l'encadrement, les activités et le transport . **N'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous aider et vous accompagner dans vos démarches de demande d'aide.**



Coût de séjour

1450 €

Pension complète et transports inclus
Départ de Lyon, St-Etienne, Clermont-Ferrand,
Montluçon ou rdv sur place

Séjour Nature en bourgogne

Du 30 juillet au 10 août 2018

6 participants - **Pas ou peu d'autonomie**

1 directeur, 1 animateur pour 1 à 2 vacanciers, 1 veilleur de nuit

Le centre Le Croux se situe dans un hameau au pied du Mont Beuvray, au cœur de la Bourgogne et du parc naturel régional du Morvan.

Le centre est affilié à la fédération française d'équitation et dispose d'un manège et de deux carrières. Au milieu des prés et des bois, il bénéficie du calme absolu du Morvan.

Le séjour Nature en Bourgogne est idéal pour des vacances « détentes », entre petites balades en forêt et baignades.

Les vacanciers sont logés dans une maison traditionnelle rénovée, en chambre de 2 à 3 lits. Les repas, de qualités, sont confectionnés sur place par l'équipe pédagogique et l'aide des vacanciers en privilégiant des produits frais et locaux : une occasion de faire le marché !



Activités :

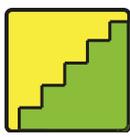
- Détente et Baignade
- Visite d'Autun
- 1 séance d'équitation

Les participants gèreront avec l'équipe pédagogique, le budget pour compléter cette programmation. Les vacanciers auront la possibilité de compléter leur programme avec des activités au choix telles que:

- Découverte de Bribacte
- Sortie en ville : petit train, glaces
- Mont Beuvray

Informations pratiques

Les transports se feront en minibus sur place, le voyage aller et/ou retour pourra se faire en train. Les départs se feront de Saint-Etienne ou Lyon. Le tarif comprend l'hébergement en pension complète, l'encadrement, les activités et le transport . **N'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous aider et vous accompagner dans vos démarches de demande d'aide.**



Pension complète et transport inclus
Départ de St-Etienne ou Lyon

Coût de séjour

2360 €

Séjour en terre Stéphanoise

du 13 au 24 août 2018

6 participants - **Pas ou peu d'autonomie**

1 directeur, 1 animateur pour 1 à 2 vacanciers, 1 veilleur de nuit

« La petite maison PEP42 » de Saint Priest en Jarez accueillera dans ses locaux nos vacanciers pour douze jours, dans un esprit « familial ».

Le séjour en terre Stéphanoise permettra aux vacanciers de vivre des moments agréables en ville comme en campagne, au bord de l'eau comme à la terrasse d'un café. Les estivants pourront ainsi découvrir le côté chaleureux des Stéphanois !

Les vacanciers sont logés dans des petites chambres de 1 à 2 lits. Les repas, de qualités, sont confectionnés sur place par l'équipe pédagogique et l'aide des vacanciers en privilégiant des produits frais et locaux : une occasion de faire le marché !



Activités :

- Détente et Baignades à St Victor
- Sorties en ville : petit train, glaces
- Ferme pédagogique

Les participants gèreront avec l'équipe pédagogique, le budget pour compléter cette programmation. Les vacanciers auront la possibilité de compléter leur programme avec des activités au choix telles que:

- Balade dans le Pilat
- Zoo de St Martin la plaine
- Soirées dansantes

Informations pratiques

Les transports se feront en minibus sur place, le voyage aller et/ou retour pourra se faire en train. Les départs se feront de Saint-Etienne ou de Lyon. Le tarif comprend l'hébergement en pension complète, l'encadrement, les activités et le transport . **N'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous aider et vous accompagner dans vos démarches de demande d'aide.**



Pension complète et transport inclus
Départ de St-Etienne ou Lyon

Coût de séjour

2100 €

Règlement et conditions générales des séjours

En référence au titre VI de la vente de voyages ou séjours.

Décret d'application 94-490 du 15 juin 1994.

Responsabilité de l'organisateur :

La mise en œuvre des séjours proposés suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leurs activités.

Responsabilité du participant :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi du séjour pour des raisons disciplinaires, décidé par l'équipe d'animation, ou si le jeune est repris par sa famille, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille. Tout retard de la famille ou du responsable au retour de l'enfant sera facturé.

Modification du fait de l'organisateur du séjour :

Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure. Les séjours et programmes qui sont organisés sont en fonction de contrats passés avec divers prestataires et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Annulation du fait de l'organisateur :

Dans le cas où un séjour serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par le participant seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Annulation du fait du vacancier :

Si le participant annule sa participation, il doit nous le faire savoir par écrit et par lettre AR, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Toute défection signalée avant le voyage et toute absence constatée au cours de ce voyage seront considérées comme annulation. Toute annulation entraînera la perception de frais selon le barème ci-dessous :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue du montant de l'acompte
- entre 30 jours et 16

jours avant le départ : retenue de 50 % du montant du séjour indiqué dans le catalogue

- entre 15 jours et le départ : retenue totale du montant du séjour indiqué dans le catalogue

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne font l'objet d'aucun remboursement.

Possibilité de souscrire à une assurance annulation, le montant est estimé à 3,94 % du prix du séjour. (cf assurance annulation optionnelle)

Transport :

Le prix du transport est inclus dans nos tarifs sauf cas particuliers expressément signalés.

Santé :

Pour tout problème de santé survenant au cours du séjour, il sera fait appel au réseau médical du secteur. Les frais occasionnés seront à la charge de la personne.

Médicaments :

L'ordonnance, datant de moins d'un mois, et précisant si la personne peut prendre seule ses médicaments ou doit être assistée, doit être fournie au moment du départ. S'il doit y avoir une aide à la prise des médicaments, celle-ci sera effectuée par du personnel médical et sera à la charge de l'utilisateur. Les médicaments seront placés dans un ou plusieurs semainiers au nom du vacancier.

Aucune préparation de médicament ne sera effectuée par l'équipe d'animation.

Assurance séjour :

Dans le cadre des garanties souscrites par les PEP auprès de la MAIF, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient gratuitement des garanties sur les activités et les transports organisés par les PEP. Dans un premier temps, le premier niveau d'indemnisation rentre dans le cadre du contrat de l'organisateur. Dans un second temps, votre garantie permet de mieux prévenir les risques. Attention : vandalisme et vol ne sont pas couverts. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'assureur et

que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties. Pour toute réclamation, merci d'envoyer un courrier ou un mail.

Réservations et inscriptions :

Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. Les réservations téléphoniques sont maintenues pendant 12 jours. Les inscriptions deviennent définitives à la réception du bulletin d'inscription, de la fiche de connaissance et d'un acompte de 25% du montant du séjour, sous réserves des disponibilités de places. Une confirmation est alors adressée au vacancier accompagnée du dossier d'inscription.

Dossier d'inscription :

Celui-ci comprend des fiches qui nous permettent de mieux connaître les vacanciers, elles doivent être remplies et le dossier doit nous parvenir 1 mois avant la date de départ. A ce dossier doivent être joints la photocopie de la carte d'identité, de la carte vitale, du document papier d'attestation de droits à l'assurance maladie, de l'attestation CMU si la personne est concernée. Si le dossier est incomplet, nous nous réservons la possibilité de ne pas accueillir la personne. Si le degré d'autonomie nous semble sur ou sous évalué, nous nous réservons le droit de modifier le choix et l'accès et donc le coût du séjour.

Paiement :

L'acompte que vous devez verser au moment de l'inscription est de 25% du montant du séjour. Le séjour doit nous être réglé en totalité au plus tard 1 mois avant le départ. Nous acceptons les paiements échelonnés, nous établissons alors un échéancier valant engagement.

Nous acceptons les chèques vacances en règlement.

Assurance annulation optionnelle :

Cette garantie optionnelle (3,94% du prix du séjour) garantit le remboursement intégral des sommes normalement retenues par les PEP en cas d'annulation avant le séjour. Elle est à souscrire et à régler à l'inscription et ses conditions d'octroi pourront être mise en œuvre dans les cas où l'annulation sera justifiée.

Conditions d'Octroi de la garantie

- A) Le décès : du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe, de la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant, des frères, des sœurs, des beaux-frères, des belles-sœurs, des gendres, des belles filles du participant.
- B) Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter

la chambre pour une durée minimum de 8 jours : des personnes ci-dessus énumérées à l'exception des frères, des sœurs, des beaux frères, des belles sœurs, des gendres, et des belles filles du participant.

C) La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenu après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

D) Le licenciement économique : de son conjoint ou de son concubin, du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à la charge le participant mineur.

Modifications du prix du séjour :

En cas de hausse importante des coûts de transport, les prix pourront être réajustés. Ceci ne peut se faire que trois semaines avant le départ.

Règlement intérieur des séjours :

Nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier en raison de tout comportement inadapté qui mettrait en danger la sécurité physique et morale des personnes ou la sienne propre. Il en sera de même pour tout acte délictueux commis au cours du séjour. Toute erreur d'appréciation de l'autonomie de la personne, au vu des documents fournis, pourra donner lieu à un rapatriement dans les mêmes conditions. Les frais de retour anticipés, comprenant l'accompagnement, seront à la charge de la personne et il ne pourra être procédé à aucun remboursement de séjour.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à nous.

Inscriptions et renseignements :

Association Départementale des Pupilles
de l'Enseignement Public de la Loire

Domaine Education et Loisirs

Rue Agricole - Perdiguier ZA Malacussy

42100 SAINT ETIENNE

Tél : 04.77.32.29.18 – Fax : 04.77.37.84.75

Site : www.partiretdecouvrir.fr



La solidarité en action

Niveau d'autonomie

La constitution de groupes homogènes est un facteur essentiel pour la bonne réussite d'un séjour de vacances, pour cela ce tableau vous permettra, dans un premier temps, de juger de votre situation.

Par ailleurs, c'est avec ce document mais également avec la fiche de renseignements que vous allez remplir par la suite, que nous pourrons vous indiquer définitivement le séjour et le groupe adéquat à votre situation.



Nous vous demandons de nous indiquer le code lettre et le code chiffre qui correspond à votre situation dans la fiche de réservation ci-après :

Code	Capacités psychiques et mentales	Code	Capacités physiques
A	<p>Bonne autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociable, dynamique • Participe activement • Présence discrète de l'encadrement 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de problème moteur • Bon marcheur
B	<p>Autonomie relative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessite d'intervenir dans différents domaines (médicaments, argent de poche, activités,...) • Besoin d'être stimulé dans les actes de la vie quotidienne (toilette, repas,...) 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de problème moteur • Se déplace sans difficultés pour de petites promenades • Fatigable
C	<p>Peu Autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement actif dans les actes de la vie quotidienne (toilette, repas,...) 	3	<ul style="list-style-type: none"> • Problème moteur • Marche avec l'aide d'un tiers ou d'un appareillage
D	<p>Pas Autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide effective dans les actes de la vie quotidienne (toilette, repas,...) • Accompagnement et encadrement constant et renforcé 	4	<ul style="list-style-type: none"> • Problème moteur • Ne marche pas (fauteuil)



Pension complète inclus



Transport inclus



Chambre accessible par escalier



Chambre particulière pour les couples

Séjour vacances 2018 Réservation et inscription

Participant :

Nom du vacancier : Prénom :

Date et lieu de naissance : à Sexe : F M

Adresse :

..... Téléphone :

N° de sécurité sociale :

Niveau d'autonomie (voir tableau) : Code lettre code chiffre.....

Lieu du séjour réservé : Date : du..... au Coût :

Représentant légal du participant :

Nom : Prénom : Qualité :

Adresse :

Téléphone Fixe : Téléphone portable :

Email : Fax :

Personne responsable de l'inscription :

Nom : Qualité Téléphone:

Personne à contacter pendant le séjour :

Nom : Prénom : Qualité :

Adresse :

Téléphone Fixe : Téléphone portable :

Email : Fax :

Établissement fréquenté :

Nom :

Adresse :

Tél : Fax : Email :

Facture à remplir au nom de :

Nom : Adresse :

Adhésion obligatoire à l'association des PEP : 10€

Règlement : (Nous acceptons les chèques vacances en règlement)

25% de l'inscription le solde 1 mois avant le début du séjour je désire un paiement échelonné

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales des séjours et je les accepte.

Je m'engage avant le départ :

- À fournir les documents nécessaires à la facturation
- À compléter tous les renseignements utiles au bon déroulement du séjour
- À régler le solde du séjour avant le départ

Fait à le

Signature du participant:

Signature du représentant légal:



Cette fiche d'inscription et de réservation doit être retournée au siège des PEP 42 (Région Rhône-Alpes) au plus vite accompagnée d'un chèque d'acompte de 25%. Nous pourrions étudier avec vous toutes les aides financières.

**Association Départementale des Pupilles de
l'Enseignement Public de la Loire (PEP 42)**

Domaine Éducation et Loisirs

Rue Agricol Perdiguier

ZA Malacussy

42100 SAINT ÉTIENNE

Tél : 04.77.32.29.18 - Fax : 04.77.37.84.75

Site : www.partiretdecouvrir.fr

Email : lespep42@lespep42.org

